

Point de la situation sur le site Arkema Honfleur

La direction du site de Honfleur, site en grève depuis le 2 juillet, poursuit les discussions avec les organisations syndicales mais exprime son incompréhension sur certaines revendications financières.

Le site ARKEMA Honfleur est en grève perlée depuis le 2 juillet. La poursuite de ce mouvement de grève lancé par les Organisations Syndicales CGT et FO est totalement incompréhensible.

Le site de Honfleur a fait l'objet d'un investissement très important de 60 M€ en 2016 pour doubler sa capacité de production et qui représentait l'un des plus gros investissements d'Arkema en France. Au démarrage de ce projet, qui témoignait de la confiance d'Arkema dans le site d'Honfleur, des primes exceptionnelles de plusieurs milliers d'euros ont été versées.

A l'occasion de l'intégration de la société CECA S.A dans la maison mère Arkema, en avril 2017, les salariés du site de Honfleur ont perçu des augmentations moyennes de salaire net d'environ +12%. Ces mesures sont intervenues dans le cadre d'un accord d'entreprise d'intégration signé par l'ensemble des Organisations Syndicales, dont la CGT qui appellent aujourd'hui à la grève. Cette intégration faisait suite à la vente d'une partie des activités de CECA S.A, cession qui a généré le versement en avril 2017 d'une participation exceptionnelle pour chaque salarié de 14 000 euros en moyenne par effet d'aubaine non lié aux résultats économiques de l'exercice 2016.

Arkema conduit une politique salariale de bon niveau qui se traduit par des rémunérations moyennes brutes de 36 000 euros pour un ouvrier, employé et 42 000 euros pour un technicien, agent de maîtrise.

Dans le cadre de ses discussions avec les Organisations Syndicales sur le conflit en cours, la Direction du site a accepté d'examiner favorablement la quasi-totalité des demandes qu'elles ont formulées. Un calendrier de mise en œuvre des engagements pris par la Direction leur a été proposé. La Direction maintient néanmoins son incompréhension s'agissant de la demande d'une prime exceptionnelle qui ne paraît pas légitime compte tenu des mesures financières importantes dont les salariés ont bénéficié ces derniers mois.

En outre, les augmentations de volumes de production résultant des investissements majeurs réalisés en 2017 qui sont à l'origine de cette revendication ont été accompagnées de création de postes destinés à absorber ce surcroît d'activité.

Cette grève pénalise fortement les livraisons du carnet de commande bien rempli et nuit à l'image du site de Honfleur dont les produits de spécialités sont destinés à des marchés mondiaux soumis à une forte concurrence.

Le site de Honfleur, premier employeur de la ville avec 125 salariés, est spécialisé dans les procédés physico-chimiques de fabrication de tamis moléculaires à destination des marchés du traitement des gaz industriel, de l'oxygène médical et de la séparation.

Design de matériaux et de solutions innovantes, Arkema modèle la matière pour créer de nouveaux usages et accélérer la performance de ses clients. Avec trois pôles d'activités, Matériaux Haute Performance, Spécialités Industrielles, Coating Solutions, et des marques mondialement reconnues, le Groupe réalise un chiffre d'affaires de 8,3 milliards d'euros. Porté par l'énergie collective de ses 20 000 collaborateurs, Arkema est présent dans près de 55 pays. Le Groupe cultive l'interaction avec ses parties prenantes et innove dans les produits bio-sourcés, les énergies nouvelles, la gestion de l'eau, les solutions pour l'électronique, l'allègement et le design des matériaux, la performance et l'isolation de l'habitat, avec des centres de recherche en France, en Amérique du Nord et en Asie. www.arkema.com

CONTACT PRESSE

Thierry CAVE

02 31 89 63 04

thierry.cave@arkema.com